

COMMUNE DE MARQUETTE LEZ LILLE

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE 2011/3
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2011
dans le cadre de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

L'an deux mille onze, le 14 Septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette-lez-Lille s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean DELEBARRE, Maire de la Commune, au lieu habituel des séances, après convocation légale adressée le 7 Septembre 2011, et affichage de cette dernière ledit jour.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Mr DELEBARRE, Maire

Mr PLATTEAU, Mme PRIEM, Mr DARCHICOURT, Mme VANDAMME, Mr BEADES, Adjoint

Mme BOUCLY, Mr BRIGE, Mme KYNDT, Mr BILLAU, Mr CAILLAUX, Mr MAILLIOTTE, Mr PRETKOWSKI, Mme VANDERHAEGHE, Mme WARGNIER, Mme LUCOT, Mme MARC, Mme ABOUCAYA, Mr HUGUET, Mr PARENT, Mr CHASSARD, Mme PILLIARD, Mr VYT, Mr MAMPASSI, Mr VANGOETHEN, Mme BATAILLE, Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés :

Mr LEGRAND pouvoir à Mr DELEBARRE,
Mme DUTERNE pouvoir à Mme WARGNIER,
Mr DEPLANQUE pouvoir à Mr PLATTEAU,
Mme DESPATURES pouvoir à Mr DARCHICOURT,
Mme DEREGNAUCOURT pouvoir à Mr VANGOETHEN,

Etaient absents :

Mme DEPRICK,
Mme JACQUEMONT

Mr PARENT est élu Secrétaire de Séance

ORDRE DU JOUR

Mr le Maire

Délibération n° 2011/3/60 Approbation du Procès-verbal de la réunion du 17 Juin 2011

Point n° 2011/3/61	Rapport annuel d'activités 2010 : - Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Loisirs
Délibération n° 2011/3/62	SIVOM – Modification des statuts
Délibération n° 2011/3/63	SIVOM – Modification des statuts pour le transfert des compétences communales en matière d'établissement et d'exploitation de réseaux de communications électroniques
Délibération n° 2011/3/64	Services publics de l'eau potable de l'assainissement et d'élimination des déchets : rapports annuels sur le prix et la qualité des services – année 2010
Délibération n° 2011/3/65	Nouveau Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Nord pour la période 2011-2017
Délibération n° 2011/3/66	Mise en technique discrète des réseaux ERDF rues du Docteur Calmette, Guérin, Roux, Fleming, de la Deûle – demande de subvention auprès du SIMERE

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 2011/3/67	Tableau des effectifs
Délibération n° 2011/3/68	Recours au contrat d'apprentissage

Divers

Point n° 2011/3/69	Décisions du Maire en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
Point n° 2011/3	Compte-rendu des instances

Ouverture de la séance à 19 H 05.

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents et félicite ensuite d'une part, Monsieur Alain BILLAU pour la naissance de son petit-fils, Jean et, d'autre part, Monsieur Francis CAILLAUX pour le mariage de son fils, Anthony.

Il précise alors que parmi les employés communaux, il y a eu le mariage de Julien, fils de Monsieur Jean-Philippe VANDURME et le décès d'une retraitée, Madame Anita DUHEM. Il présente ses condoléances à sa fille Madame Marjorie LEGRAND, employée en qualité d'Agent de Surveillance de la Voie Publique à la Police Municipale.

Il signale également la présence de Monsieur Alexis AGLAVE, Directeur des Services Techniques, arrivé depuis début Septembre en remplacement de Monsieur Michel GROSSE.

Monsieur le Maire rappelle aussi la date du 25 Septembre 2011 pour les élections sénatoriales.

Délibération n° 2011/3/60

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 JUIN 2011

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance 2011/2 du 17 Juin 2011.

LE CONSEIL,

Par 24 voix pour,

7 abstentions (Mr CHASSARD, Mme PILLIARD, Mr VYT, Mr MAMPASSI, Mr VANGOETHEN ayant pouvoir de Mme DEREGNAUCOURT, Mme BATAILLE)

APPROUVE

Point n° 2011/3/61

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2010 :

. Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Loisirs

Monsieur le Maire informe ses Collègues du fait qu'il a reçu, conformément à l'article L 5211-39 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la Loi du 12/07/1999, le rapport d'activité 2010 :

. du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Loisirs

rapport adopté par cette instance

En effet, il rappelle que ledit rapport doit faire l'objet d'une communication à l'Assemblée Municipale.

LE CONSEIL,
Prend acte

Délibération n° 2011/3/62

OBJET : SIVOM – MODIFICATION DES STATUTS

Par courrier en date du 16 Novembre 2010, Monsieur le Préfet du Nord a demandé à Monsieur le Président du SIVOM de modifier l'article 11 des statuts. Au vu de ce courrier, la modification des statuts porte sur les articles 1, 3, 5, 8, 9, 10, 11 et 16.

Par délibération n° 25-11 en date du 30 Mai 2011, le conseil syndical a voté la modification des statuts. Cette modification notifiée aux communes membres du SIVOM en date du 6 Juin 2011 par courrier, reçu en date du 17 Juin 2011, doit ainsi être soumise au Conseil Municipal.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'adopter lesdits statuts.

LE CONSEIL,

Par 24 voix pour,

7 abstentions (Mr CHASSARD, Mme PILLIARD, Mr VYT, Mr MAMPASSI, Mr VANGOETHEN ayant pouvoir de Mme DEREGNAUCOURT, Mme BATAILLE)

APPROUVE

Délibération n° 2011/3/63

OBJET : SIVOM – MODIFICATION DES STATUTS POUR LE TRANSFERT DES COMPETENCES COMMUNALES EN MATIERE D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION DE RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Des conventions pour l'établissement et l'exploitation du réseau câblé de télédistribution ont été conclues en 1987 pour le SIVOM Alliance Nord-Ouest, les villes de Bondues et la Madeleine et en 1988 pour la ville de Marcq-en-Baroeul avec les sociétés SOCCOM et Région Câble. Ces contrats ont été conclus pour une durée de 25 ans.

Ces contrats vont arriver à échéance prochainement et afin que le SIVOM puisse assurer l'établissement et l'exploitation du réseau tel qu'il a évolué à ce jour (réseau de communications

électroniques), il est nécessaire qu'il soit compétent en matière de réseaux et de services publics locaux de communication électroniques.

Par délibération n° 41-11, en date du 6 Juillet 2011, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest a adopté la modification de ses statuts. Il est donc proposé aux communes adhérentes au SIVOM de transférer leur compétence en matière d'établissement et d'exploitation de réseaux de communications électroniques en application de l'article L1425-1 du CGCT.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'adopter :

- les statuts modifiés
- le transfert au SIVOM Alliance Nord-Ouest de la compétence « Etablissement et exploitation de réseaux de communication électroniques en application de l'article L 1425-1 du CGCT ».

LE CONSEIL,

Par 24 voix pour,

7 abstentions (Mr CHASSARD, Mme PILLIARD, Mr VYT, Mr MAMPASSI, Mr VANGOETHEN ayant pouvoir de Mme DEREGNAUCOURT, Mme BATAILLE)

APPROUVE

Délibération n° 2011/3/64

OBJET : SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT ET D'ELIMINATION DES DECHETS : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES – ANNEE 2010

Monsieur le Maire informe ses Collègues du fait qu'il a reçu par courriers en date du 1 et 11 Août 2011 les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et d'élimination des déchets et que, conformément aux articles L5211-39 et D 2221-1, D 2224-2, D 2224-3 et son annexe V du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), ces rapports doivent être présentés au Conseil Municipal.

Il rappelle à l'Assemblée que les services publics de l'eau potable, de l'assainissement et d'élimination des déchets ont été délégués à la Communauté Urbaine de Lille.

Il signale que ces rapports pour l'année 2010 ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Communautaire en date du 01 Juillet 2011 par délibérations n° 11 C 0408 pour l'eau potable, n° 11 C 0469 pour l'assainissement et n° 11 C 0449 pour l'élimination des déchets.

Ainsi, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à adopter les rapports portant sur le prix et la qualité des services de l'eau potable, de l'assainissement et d'élimination des déchets sur l'année 2010.

LE CONSEIL,

A l'unanimité

APPROUVE

Délibération n° 2011/3/65

OBJET : NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DU NORD POUR LA PERIODE 2011-2017

Le Conseil Municipal est sollicité par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Général pour donner un avis sur le projet de nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2011-2017.

En accord avec les villes voisines de Marcq en Baroeul, Bondues et Wambrechies, gestionnaires de l'aérodrome, Monsieur le Maire rappelle que nous sommes non seulement en règle avec la loi du 5 juillet 2000 mais que collectivement nous proposons les seuls terrains de grand passage et de grand rassemblement de l'arrondissement de Lille.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que tout en étant très actifs au sein de LMCU, du Syndicat Mixte des Gens du Voyage et de la commission départementale des gens du voyage, nous réclavons avec force :

- l'accélération de la création d'aires d'accueil de petits passages (il n'en existe pas au schéma proposé) et de grands passages (n'existent que les nôtres) dans l'arrondissement de Lille. Cela couvrirait la demande des voyageurs qui se déplacent toute l'année et aux grands passages d'avril à septembre. En corollaire, cela éviterait beaucoup d'installations illicites dans tout l'arrondissement.
- le respect des règles décrites au schéma (page 75) en matière d'usage limité des terrains de grands passages et l'application de sanctions induites.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à la lumière de ces objectifs :

- de valider les amendements ou remarques ci-après au projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans le Nord.

- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre lesdits amendements à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du Conseil Général.

LE CONSEIL,

Par 24 voix pour,

7 abstentions (Mr CHASSARD, Mme PILLIARD, Mr VYT, Mr MAMPASSI, Mr VANGOETHEN ayant pouvoir de Mme DEREGNAUCOURT, Mme BATAILLE)

APPROUVE

Délibération n° 2011/3/66

OBJET : MISE EN TECHNIQUE DISCRETE DES RESEAUX ERDF RUES DU DOCTEUR CALMETTE, DU DOCTEUR GUERIN, DU DOCTEUR ROUX, DU DOCTEUR FLEMING ET RUE DE LA DEULE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SIMERE

Monsieur le Maire informe ses collègues que la Commune de Marquette lez Lille poursuit ses efforts en matière de travaux d'effacement des réseaux EDF basse tension.

Les prochains travaux à effectuer concerneront les réseaux EDF basse tension existant dans les rues du Docteur Calmette, du Docteur Guérin, du Docteur Roux, du Docteur Fleming et rue de la Deûle.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter la participation financière du SIMERE ainsi qu'il suit :

Travaux concernés	Coût estimé de l'opération HT	Participation escomptée du SIMERE (40%)
rues du Docteur Calmette, du Docteur Guérin, du Docteur Roux, du Docteur Fleming et rue de la Deûle	92 169,10 € HT	36 867,64 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention de financement qui découlera de la décision du SIMERE.

LE CONSEIL,

A l'unanimité

APPROUVE

Délibération n° 2011/3/67

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR

Monsieur le Maire informe le conseil que le tableau des effectifs de l'établissement doit faire l'objet d'une mise à jour consécutive à la création de postes au Conservatoire de musique notamment au regard des élèves inscrits dans chaque classe, ainsi qu'à la nécessité de prévoir un nombre de postes permettant un bon fonctionnement des services municipaux.

Cette mise à jour a été présentée au Comité Technique Paritaire le 1^{er} Septembre 2011 et a fait l'objet d'un avis favorable.

Il précise que cette mise à jour consiste en :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (0,5),
Création d'un poste de rédacteur chef à temps complet

FILIERE CULTURELLE

Création de 5 postes d'assistants territoriaux d'enseignement artistique à temps non complet dans les spécialités suivantes :

- Spécialité Guitare – 2 heures supplémentaires, soit 10 heures contre 8 auparavant,
- Spécialité violon – 1 heure de cours en plus, soit 7 heures contre 6 auparavant,
- Spécialité accordéon – 1 heure supplémentaire de cours, soit 3h.30 contre 2h.30 auparavant.
- spécialité trompette – 1 heure supplémentaire de cours, soit 5 heures contre 4 heures auparavant
- Spécialité batterie - 2 heures supplémentaires de cours, soit 11 heures contre 9 heures auparavant

Suppression des 5 postes d'assistants territoriaux d'enseignement artistique à temps non complet dans les spécialités suivantes :

- Spécialité Guitare – temps non complet 8 heures hebdomadaires,
- Spécialité violon – temps non complet 6 heures hebdomadaires
- Spécialité accordéon – temps non complet 2 heures 30 hebdomadaires
- spécialité trompette – temps non complet 4 heures hebdomadaires
- Spécialité batterie - temps non complet 9 heures hebdomadaires

FILIERE SOCIALE

Suppression de 6 postes d'agents spécialisés des écoles maternelles de 1^{ère} classe

FILIERE TECHNIQUE

Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet
Suppression d'un poste d'ingénieur principal à temps complet

FILIERE SPORTIVE

Réforme catégorie B – modification de la désignation des grades et classement des agents concernés

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Réforme catégorie B – modification de la désignation des grades et classement des agents concernés

FILIERE ANIMATION

Création de 8 postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2011/3/68

OBJET : RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire informe le conseil que l'apprentissage permet à des jeunes de 16 à 25 ans, sans limite d'âge supérieure en ce qui concerne les personnes en situation de handicap, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou un administration, cette formation étant sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce dispositif tant pour le jeune apprenti que pour la collectivité, Monsieur le Maire propose d'avoir recours au contrat d'apprentissage à partir du mois de septembre, conformément au descriptif suivant :

SERVICE	NOMBRE DE POSTES	DIPLOME PREPARE	DUREE DE LA FORMATION
Police Municipale/Règlementation	1	Brevet professionnel d'agent technique de prévention et de sécurité	24 mois

Il précise que ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 1^{er} Septembre 2011.

En conséquence de quoi, Monsieur le Maire propose :

- le recours au contrat d'apprentissage conformément au tableau ci-dessus,
- l'ouverture des crédits nécessaires au budget 2011 sur l'imputation 64131/020 (rémunérations non titulaires),
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Point n° 2011/3/69

OBJET : DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L 2122- 23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions reprises ci-dessous :

.- Décision 2011/DDM/53/466 du 25 Mai 2011

Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus

.- Décision 2011/DDM/54/487 du 31 Mai 2011

Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus

- .- Décision 2011/DDM/55/542 du 21 Juin 2011
Achat de case pour trente ans n° 205/30
- .- Décision 2011/DDM/56/543 du 21 Juin 2011
Renouvellement pour 10 ans n° 1443 R 194/10 bis
- .- Décision 2011/DDM/57/544 du 21 Juin 2011
Renouvellement pour 10 ans n° 1444 R 1505/2
- .- Décision 2011/DDM/58/545 du 21 Juin 2011
Renouvellement pour 10 ans n° 1445 R 1557/2
- .- Décision 2011/DDM/59/546 du 21 Juin 2011
Renouvellement pour 10 ans n° 1446 R 2208/3
- .- Décision 2011/DDM/60/547 du 21 Juin 2011
Renouvellement pour 10 ans n° 1447 R 1059/2
- .- Décision 2011/DDM/61/549 du 22 Juin 2011
Renouvellement pour 10 ans n° 1448 R 2205/3
- .- Décision 2011/DDM/62/550 du 22 Juin 2011
Renouvellement pour 10 ans n° 1449 R 1055/2
- .- Décision 2011/DDM/63/551 du 22 Juin 2011
Renouvellement pour 10 ans n° 1450 R 31/5
- .- Décision 2011/DDM/64/552 du 22 Juin 2011
Achat de terrain pour trente ans n° 2154/2
- .- Décision 2011/DDM/65/586 du 5 Juillet 2011
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus
- .- Décision 2011/DDM/66/587 du 5 Juillet 2011
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus
- .- Décision 2011/DDM/67/588 du 5 Juillet 2011
Renouvellement pour 10 ans n° 1451 R 175/10
- .- Décision 2011/DDM/68/589 du 5 Juillet 2011
Achat de terrain pour 10 ans n° 307/10
- .- Décision 2011/DDM/69/590 du 5 Juillet 2011
Achat de case pour dix ans n° 214/10
- .- Décision 2011/DDM/70/613 du 13 Juillet 2011
Renouvellement de case pour dix ans n° 95 R 5/15
- .- Décision 2011/DDM/71/629 du 26 Juillet 2011
Achat de case pour dix ans n° 215/10

.- Décision 2011/DDM/72/639 du 28 Juillet 2011
Achat de terrain pour 10 ans n° 309/10

.- Décision 2011/DDM/73/651 du 01 Août 2011
Achat de case pour dix ans n° 216/10

.- Décision 2011/DDM/74/652 du 2 Août 2011
Achat de terrain pour 30 ans n° 2155/2

.- Décision 2011/DDM/75/684 du 23 Août 2011
Annulée

.- Décision 2011/DDM/76/685 du 23 Août 2011
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus

.- Décision 2011/DDM/77/693 du 26 Août 2011
Renouvellement pour 10 ans n° 1452 R 1195/2

.- Décision 2011/DDM/78/694 du 30 Août 2011
Achat de case pour dix ans n° 217/10

LE CONSEIL,
Prend acte

Madame Carole DEPRICK entre en séance à 19 H 28 (ayant pouvoir de Mme JACQUEMONT).

L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire précise que Monsieur VANGOETHEN, comme le règlement intérieur du Conseil Municipal le permet et en respectant les délais, a posé des questions et comme le stipule ce même règlement les réponses sans qu'elles fassent l'objet d'échanges ou de débats, vont être lues, questions et réponses qui seront consignées au compte rendu.

1^{ère} Question :

Au regard de l'exposé des motifs tout en regrettant d'avoir à vous faire remarquer que votre double qualité d'Autorité territoriale et d'ordonnateur vous oblige à contrôler les actes de vos adjoints délégués qui, dans leur action, engagent votre responsabilité propre, je vous demande d'informer le Conseil Municipal des mesures que vous comptez prendre dans le cadre de l'exercice de la délégation aux Finances par rapport aux dysfonctionnements, errements constatés et contre vérités affirmées.

Aucune. J'ajoute qu'il n'y a que vous Monsieur VANGOETHEN pour constater des anomalies. Ni le TPG, ni les services Préfectoraux, ni moi-même ne trouvons à redire au travail effectué par le service municipal des finances.

Par ailleurs sur le plan politique, je vous confirme que nous sommes satisfaits de notre manière de travailler qui nous a permis d'atteindre aujourd'hui l'engagement pris en 2008 de baisser les impôts.

Question 2 :

A cet égard êtes-vous à même de produire lors de la tenue de ce conseil les tableaux de bords se rapportant aux affirmations faites en date du 24 juin 2011 en matière d'urbanisme, de démographie scolaire et de financement des projets à venir ?

Nos tableaux de bords ne sont pas formatés comme libellés dans votre demande. Les services sont saisis et travaillent à vous satisfaire.

1/ - En matière d'urbanisme :

2008 => 111 constructions nouvelles

2009 => 82

2010 => 73

2011=> 32

2012 => 62

L'exonération de taxe foncière courant sur 2 ans, elle procure des recettes décalées d'autant, qui viennent compléter la Taxe d'Habitation.

Je me permets d'ailleurs de relever un premier mensonge dans vos propos : vous nous accusez de ne pas accepter la baisse de population constatée. C'est faux. Qui pourrait contester un recensement ? Pour autant nous affirmons de façon tout aussi catégorique que la population reviendra au dessus des 10 000h. Pour votre information d'ailleurs je vous rappelle que la population de la commune est actuellement de 9 836 h

2/ - Effectifs scolaires :

Concernant les effectifs scolaires ils seront communiqués lors de la réception des études menées conjointement avec l'INSEE et l'Education Nationale.

3/- Financements des projets à venir

Concernant les estimations de dépenses et de recettes liées à nos engagements de 2008, nous communiquerons le moment venu directement aux intéressés à savoir : les Marquettois.

Je note en passant que vous demandez le versement d'une subvention au CCAS quand ce dernier est excédentaire de 179 014 euros. Surprenant non ?

4/-Politique d'emprunt :

Conformément à ce que je vous ai dit en introduction les services y travaillent.

Question 3 :

Je vous demande de faire connaître au Conseil les effets chiffrés et les objectifs de la renégociation d'emprunt engagée sans concertation en 2011.

Qu'en est il de la réalisation ou non de l'emprunt de 1 500 000€ inscrit au BP 2011 ? Pourquoi avoir pris deux actes administratifs pour la renégociation et enfin pourquoi retrouver la

signature de Monsieur PLATTEAU alors qu'il s'agit de la compétence du Maire et quel régime d'empêchement réel effectif, établi et prouvé y avait-il ?

Ici vous changez de registre pour passer à celui de la peur. La renégociation des emprunts conduirait à vivre à crédit ...

En dehors de ce raccourci pour le moins étonnant, il est quand même bon de rappeler que l'on imagine mal que la ville puisse vivre à crédit sous prétexte qu'elle a renégocié en 2011 le prêt qui lui a fait économiser 33 400€ sur 12 ans sans allongement de la durée de remboursement en faisant passer le taux de 3,86% à 3,70%. Vous annoncez également qu'il aurait fallu lancer une consultation publique, c'est faux.

J'en viens à vos élucubrations qui vous font constater un emprunt de 1 500 000€ au BP 2011. Emprunt qui n'existe pas ... Soit vous vous trompez de collectivité territoriale soit vous ne savez pas lire correctement un document budgétaire ...

Quant à ma signature je vous invite à lire ou plutôt à étudier sérieusement le Code Général des Collectivités Territoriales. Vous y apprendrez Monsieur VANGOETHEN que d'une part les adjoints ont autorisation de signature dans leurs compétences déléguées et que d'autre part ils suppléent le Maire dans l'ordre du tableau. En l'occurrence le premier adjoint que je suis est amené à signer par empêchement certains actes en lieu et place de M. le Maire; empêchements dont le Maire n'a pas à vous rendre compte.

Question 4 :

Quelle position comptez-vous prendre en terme de calendrier afin d'atteindre le double objectif de mener un véritable Débat d'Orientation Budgétaire et la présentation de données fiables au moment du vote du budget.

Pas de changements au niveau du BP pour un vote en décembre. Pour le DOB je respecterai l'engagement pris avec M. le Préfet

La séance est levée à 19 H 35.